



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

arboriculture

Question écrite n° 96243

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la filière arboricole. Alors même que les produits arboricoles français sont reconnus pour leur qualité et sont l'une des richesses de notre patrimoine gastronomique, la majorité des exploitations sont en proie à de graves difficultés financières. Les raisons sont multiples, mais on peut en identifier trois principales : les aléas climatiques, des charges trop élevées, la chute des cours résultant de la concurrence mondiale. Pourtant, nos arboriculteurs aiment leur métier, valorisent notre territoire et ont toujours respecté la nouvelle donne économique et les normes sanitaires. Ils n'ont pas hésité à innover, à créer des labels de qualité, à mettre en place de nouveaux systèmes de gestion, à investir dans leur appareil de production. En dépit de ces efforts, les résultats de 2005 n'ont pas été à la hauteur de leurs espérances, du fait de prix très bas dès le début de saison. En annonçant il y a quelques semaines une aide exceptionnelle de 65 millions, le Gouvernement a montré sa volonté de répondre à la crise. Bien entendu, les producteurs sont dans leur majorité reconnaissants du soutien que leur apportent l'État et l'Union européenne dans le combat qu'ils mènent pour leur survie, mais ils répètent inlassablement qu'avant tout ils veulent vivre de leur métier et ne pas devenir tributaires des subventions pour boucler leurs fins de mois. Il lui demande donc quelles sont les mesures que ce dernier entend prendre afin de répondre aux inquiétudes des arboriculteurs.

Texte de la réponse

Les opérateurs de la filière arboricole se plaignent de la concurrence des pays de l'Union européenne et, surtout, de celle des pays tiers. Ils mettent aussi en avant les difficultés qu'ils rencontrent avec les circuits de la distribution pour la valorisation de leurs produits. À ces causes réelles de l'inquiétude des arboriculteurs s'ajoutent des difficultés plus structurelles. Ainsi, les coûts de production, et notamment les coûts de main-d'oeuvre, sont un handicap à la compétitivité de la production. De plus, la filière a des difficultés pour développer le dialogue sur le partage de la valeur ajoutée. Enfin, la consommation a tendance à stagner, voire à diminuer, pour des raisons liées aux produits eux-mêmes que sont l'image de cherté et le manque de praticité. C'est pour tenir compte de ces difficultés que le Gouvernement a annoncé le 29 mars 2006 une stratégie nationale de développement de l'arboriculture. Ce plan comporte des mesures conjoncturelles comme la réduction de la taxe sur le foncier non bâti, la prise en charge exceptionnelle des cotisations sociales des exploitants et l'allègement des charges bancaires. Il comporte également des mesures structurelles comme les mesures de promotion des produits en période de crise, et plus généralement pour faire reconnaître la qualité des productions nationales, ses bienfaits pour la santé et ses spécificités, le plan de restructuration du verger avec des mesures d'arrachage et de reconversion, l'encouragement à la réalisation d'un programme de renforcement et de dynamisation de l'interprofession et le plan d'aide au départ. L'ensemble de ces mesures doit donner au secteur un cadre et des perspectives nouvelles pour construire son avenir. L'État accompagnera les professionnels dans cette démarche volontaire afin de concrétiser ce plan par produit ou groupe de produits. Enfin, la réforme de l'Organisation commune de marché (OCM) fruits et légumes est en chantier. Les propositions de la France ont été signées par sept pays de l'Union dans un mémorandum : elles visent en particulier à renforcer la compétitivité du secteur. La

Commission, pour sa part, doit prendre en compte les spécificités de cette filière, notamment en matière de gestion de crise. La réforme de l'OCM doit être conduite comme le plan arboricole français pour donner de réelles perspectives au secteur, mieux gérer les crises et donner aux producteurs un revenu qui leur permette de mieux vivre de leur activité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96243

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5756

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10814